Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20260923-DE_2026_258-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 72

Date de convocation : 17/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2026_258

Objet : SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX CAVES PARTICULIERES SINISTREES SUITE A L'INCENDIE DE L'ETE 2025 POUR UN MONTANT DE 29 250€

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18H00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Philippe LEZINA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (63)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Claudine AUSSENAC (ARGENS MINERVOIS), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), AnaÏs DENAT (CANET D'AUDE), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Sullivan ESCUDERO (DERNACUEILLETTE), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Alain JAUNEAU (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES), Sabine PECH MALET (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Bernard BLANC (LAGRASSE), David REMY (LAIRIERE), Christine CONDETTE (LANET), Raymond SPOLI (LAROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN CORBIERES), William COMBES (LEZIGNAN CORBIERES), Christine BENET (LEZIGNAN CORBIERES), El

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20260923-DE_2026_258-DE

Mahdi DAHBI (LEZIGNAN CORBIERES), Françoise CASTEL (LEZIGNAN CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN CORBIERES), Laurent MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Mireille SANTINI (LEZIGNAN CORBIERES), Christian ROIG (LEZIGNAN CORBIERES), Erik LE MOAL (LEZIGNAN CORBIERES), Christine FOULQUIER (LEZIGNAN CORBIERES), Pauline VILCHEZ (LEZIGNAN CORBIERES), André HERNANDEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN CORBIERES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Valérie DUMONTET (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Guy D'ALACON (MONTBRUN DES CORBIERES), Jérôme GAZEL (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), Christophe TURCAUD (MOUTHOUMET), Grégory ROMERO (MOUX), François RICHARD (ORNAISONS), Claire CHAOUAT (ORNAISONS), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), Emile DELPY (PARAZA), Jérôme TUAL (ROUBIA), Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Zoé LEJEUNE (SALZA), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Philippe MARCY (VILLEROUGE TERMENES)

Etaient absents les représentants des Communes de : (8)

Laurent LE BIDEAU (ALBIERES), Didier CASATO (CASCASTEL DES CORBIERES), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Philippe ESTRADE (RIBAUTE), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUITS), Hervé BARO (TERMES), Hélène BLASZKIEWICZ (VIGNEVIEILLE)

Procurations : (10)

Bernard SUTRA (AURIAC) à Jean-Marie SAURY, Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE) à Philippe LEZINA, Jean-Jacques LEBRETON (CANET D'AUDE) à AnaÏs DENAT, Jacques PIRAUD (JONQUIERES) à Paul BERTHIER, Corinne ARMERO (LEZIGNAN CORBIERES) à Christine FOULQUIER, Alain-Marc GARCIA (LEZIGNAN CORBIERES) à Françoise CASTEL, Jean-Charles PITT (LEZIGNAN CORBIERES) à Gérard FORCADA, Mélinda MARTIN (LEZIGNAN CORBIERES) à William COMBES, Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Myriam MIQUEL, Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS) à David ELIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et notamment la compétence « développement économique » ;

VU le terrible incendie survenu durant l'été 2025 ayant, notamment, gravement impacté plusieurs caves particulières du territoire ;

Considérant que l'objectif est d'attribuer une aide à ces acteurs structurants du territoire pour pallier les conséquences économiques du sinistre;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20260923-DE_2026_258-DE

Considérant que cette aide s'inscrit dans la même dynamique que l'aide qui avait déjà été accordée aux caves coopératives ;

Considérant que, dans un premier temps, seuls les vignerons adhérents au syndicat des vignerons indépendants de l'Aude sont concernés : les vignerons vinifiant en cave particulière non-adhérents au syndicat, se verront recensés village par village et l'aide sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire ;

Monsieur Xavier DE VOLONTAT quitte la salle car intéressé par l'affaire.
Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

Par :
72 POUR
0 ABSTENTION
0 CONTRE

APPROUVER l'attribution de subventions d'équipement aux caves particulières sinistrées suivantes, selon les modalités et montants détaillés ci-dessous :

L'aide proposée est de **150€/hectare avec un montant plancher de 1 000€ par exploitant** soit :

Nom du compte	Adresse	Ville	NON récoltés	Montant subvention	
EARL DOMAINE DU GRAND CRES	26 Rue Ste Elisabeth	Fabrezan	12	1 800,00 €	
EL RAUX NICOLAS	3T Rue de Conilhac	Fabrezan	5	1 000,00 €	PLANCHER
EL ABANADES NICOLAS	1 Rue de Plaisance	Lagrasse	8	1 200,00 €	
SARL ROUIRE SEGUR	12 Rue des Fleurs	Ribaute	4	1 000,00 €	PLANCHER
EL ROUX MARIE PAULE	1 Rue des Fleurs	Ribaute	12	1 800,00 €	
EL ESTRADE PHILIPPE	2 Rue des Fleurs	Ribaute	11,5	1 725,00 €	
EARL DOMAINE LES CASCADES	4Bis Avenue des Corbières	Ribaute	6	1 000,00 €	PLANCHER
SAS CHÂTEAU DE CARAGUILHES	CARAGUILHES	St Laurent	0,5	1 000,00 €	PLANCHER
SCEA DE VOLONTAT	Château les Palais	St Laurent	50	7 500,00 €	
EARL CHÂTEAU ST EUTROPE	31 Rue de Fabrezan	St Laurent	41,5	6 225,00 €	
GAEC LE TEMPS DES DAMES	38 de la Promenade	Talairan	6	1 000,00 €	PLANCHER
SCEA DOMAINE LA RUNE	D613 Route de Termenes	Talairan	1,875	1 000,00 €	PLANCHER
EARL DOMAINE DE BERNUS	14 Métairie du Razès	Talairan	3	1 000,00 €	PLANCHER
EARL LEMARIE		Thézan	6	1 000,00 €	PLANCHER
GFA CHÂTEAU SAINT ESTEVE	Domaine St Estève	Thézan	5,5	1 000,00 €	PLANCHER
			Total	**29 250,00 €**	

PRECISER que ces aides sont attribuées dans le cadre de la compétence « développement économique » de la CCRLCM ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20260923-DE_2026_258-DE

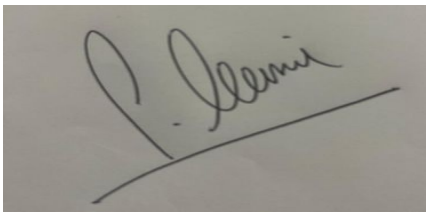
AUTORISER le Président à signer l'ensemble des conventions, décisions et documents afférents à la mise en œuvre de ces subventions ;

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,



Philippe LEZINA, Conseiller délégué

Le Président,

Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

Signé électroniquement par : andré Hernandez
Date de signature : 24/09/2026
Qualité : Président CCRLCM

André HERNANDEZ